



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Martial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

M. Eric FOURNIER, Président
Communauté de Communes de la Vallée
de Chamonix Mont-Blanc
38 place de l'Eglise
Hôtel de ville – BP 91
74 400 CHAMONIX MONT-BLANC

Objet : révision générale du PLU de Chamonix

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-016

PJ : guide « urbanisme et SAGE »

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 10 juillet 2024


Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale du PLU de la commune de Chamonix.

Le 4 juillet dernier, les grandes orientations du futur PLU, qui seront traduites dans le règlement écrit et graphique, ainsi que les projets d'OAP thématiques et sectorielles ont été présentées aux Personnes Publiques Associées.

Après analyse de ces éléments, et en vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le PLU révisé, **il est proposé à la commune de Chamonix un certain nombre de recommandations** :

Volet « nappes stratégiques »

Le SAGE identifie sur son territoire 9 nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable. 2 d'entre elles (nappe de Claire-Temps et nappe des Chosalets) sont situées sur le territoire de la commune de Chamonix. Le SAGE préconise la mise en place de mesures spécifiques pour assurer leur protection, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Ces dispositions ont vocation à figurer dans le PLU.



Volet « cours d'eau »

- Des données techniques relatives aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (trame turquoise, données hydrauliques) sont disponibles auprès du SM3A. Elles pourront servir de base à un espace concerté à inscrire au zonage.
- Par ailleurs, le futur PLU devra veiller à prendre en compte les réflexions en cours en matière d'aménagement et de restauration de cours d'eau portées par le SM3A, notamment :
 - ✓ aménagement du torrent de Blaitière (mise en conformité du PLU en cours)
 - ✓ recalibrage du Torrent des Bossons
 - ✓ création d'une zone de régulation du transport solide aux îles à l'aval d'Argentière : le zonage « Espace Boisé Classé » envisagé en rive gauche pose problème pour réaliser cet aménagement
 - ✓ agrandissement de la plage de dépôt des Favrand
 - ✓ arasement du seuil de la Flégère sur l'Arve
 - ✓ réflexions sur la régularisation de systèmes d'endiguement (Arveyron, quai des Moulins à Argentière...)
- Des opérations de gestion des matériaux solides ainsi que des boisements de berge sont réalisées par le SM3A sur le territoire de la commune de Chamonix en application d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Aujourd'hui ces interventions peuvent s'avérer complexes du fait de problèmes récurrents d'accès au lit des cours d'eau (barrières...). Le PLU devra veiller à faciliter ces opérations, essentielles pour la sécurité des personnes et des biens. Sur le projet de règlement graphique, on constate que de nombreuses rives de cours d'eau figurent en « espace boisé classé » : cette qualification pouvant s'avérer bloquante pour des opérations de gestion de la végétation, il serait opportun de faire évoluer ce zonage.

Volet « zones humides »

Le projet de règlement écrit ne prévoit pas de zonage spécifique relatif aux zones humides. Il n'est pas prévu non plus de délimitation des zones humides dans le règlement graphique. Ces dernières figurent uniquement dans une OAP transversale « trame verte, trame bleue », à laquelle est annexée une cartographie englobant l'ensemble des milieux humides.

Pour leur assurer une protection optimale, le SAGE de l'Arve préconise un classement des zones humides en zone N ou A indiquée, avec un règlement spécifique s'assurant de la préservation de ces espaces, ainsi qu'une délimitation dans le règlement graphique.

Pour chaque volet, des détails supplémentaires sont disponibles dans le guide « urbanisme et SAGE » joint au présent courrier.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire sur ces différents éléments.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Les services se tiennent à votre disposition. A très bientôt -

M. Bar
Martial SADDIER